

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DRESSAGE GHS 2019

Le championnat de dressage GHS est ouvert à toute paire cavalier / cheval ou poney étant en ordre de licence GHS et ayant participé à au moins une journée de concours (obstacle ou dressage), hors manches du championnat, lors de l'inscription.

Le championnat est ouvert pour les Niveaux 0 (chevaux et poneys), 1 (chevaux et poneys), 2 et 3.

Les championnats chevaux sont organisés pour autant qu'il y ait 4 participants minimum.

Pour les Niveaux 0 et 1, un championnat poneys – distinct du championnat chevaux – est organisé pour autant qu'il y ait **3** participants minimum. Si tel n'est pas le cas, les poneys sont repris dans le championnat chevaux.

Vous devez rester dans le niveau de votre reprise supérieure.

Le championnat de dressage GHS 2019 se déroule en 2 manches et comportera **3 épreuves** :

- 1^{ère} manche : **Frenois le 15 août 2019 (C3)**
 -
 - 1^{ème} épreuve : Reprise supérieure
- 2^{ème} manche : **Bièvre le 22 septembre 2019 (C3/C2)**
 - 3^{ème} épreuve : Reprise inférieure
 - 4^{ème} épreuve : Reprise supérieure

Le champion sera le cavalier ayant récolté le total de pourcents le plus élevé en additionnant les résultats des **3 épreuves**.

En cas d'ex-aequo, c'est le résultat de la 2^{ème} épreuve (Reprise supérieure du C2/C3 à **Bièvre**) qui sera prépondérant.

La remise des prix se fera le dimanche **22 septembre 2019 à Bièvre**

Les champions seront également mis à l'honneur lors du souper de fin d'année.

➔ Les inscriptions aux différentes épreuves se font selon le processus habituel d'inscription spécifique aux différentes journées de concours.

Merci d'avance pour votre participation !

La Commission de Dressage